

Introduction à un débat sur les concours artistiques

Autor(en): **Theurillat, Herbert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1955)**

Heft 8

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-625942>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Introduction à un débat sur les concours artistiques

par Herbert Theurillat

En abordant le problème des concours artistiques, les membres du comité central de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses ont le sentiment d'ouvrir un débat nécessaire, problème dont toutes les sections ont eu déjà à s'occuper par la force des choses, eu égard au mouvement actuel qui va vers la décoration murale ou la sculpture monumentale. Ce mouvement, qui prend une ampleur considérable, permet, sur le plan général, un immense développement artistique et un recensement des forces qui opèrent ce développement dans le pays tout entier.

Dans un temps comme le nôtre où les tendances artistiques les plus diverses s'affrontent et bouleversent toutes les données qui paraissaient immuables, il est bon d'essayer de rechercher pourquoi ces bases, en changeant, se doivent de répondre mieux à nos soucis et à nos devoirs et d'éclairer notre marche pour la rendre plus sûre.

Pourquoi ce débat est-il actuel? Parce que les Etats, les villes sont contraints, sous la poussée des idées nouvelles et des nécessités démographiques, de construire ou de reconstruire beaucoup — un peu comme le moyen âge qui se devait, après les croisades, d'entretenir la foi par l'édification de cathédrales — de construire, dis-je, et de décorer. Mais les bâtiments qui surgissent de terre à la cadence que nous connaissons pourraient ne pas être décorés, nous en convenons, comme nous convenons aussi que la corporation des peintres et des sculpteurs dont nous faisons partie serait bien coupable de ne pas revendiquer son droit à faire valoir le talent de ses membres. Cette occasion qui nous est offerte maintenant ne se représentera pas dans l'avenir avec une telle ampleur.

Nous nous devons donc d'y voir clair vis-à-vis d'un problème qui n'est plus le même que dans le passé. Sans faire de politique, on peut bien dire que la démocratie se doit d'être aussi avertie que les régimes autocratiques en matière d'art. Et nous pensons que si elle ne l'est pas, elle essaie tout au moins de l'être, mais que le problème artistique à notre époque est doublé d'un problème social qu'il n'est plus possible d'éluder, souci de justice flanqué d'un problème d'art.

Et voyons s'il est possible de renverser les rôles, que le problème d'art... soit flanqué d'un souci d'équité.

Généralités. Moyens.

Dans chaque ville ou à peu près, dans chaque canton ou presque, au département fédéral de l'intérieur, des sommes importantes sont mises à disposition des orga-

nismes constructeurs pour décorer les bâtiments officiels. Les un et deux pour cent des sommes investies sont réservés à la décoration, ce qui appelle, de la part de chacun — autorités et artistes — souci du denier public pour les premières et conscience artistique pour les seconds.

C'est en somme l'étude des moyens de protection des deux parties contractantes que nous essayons, et la manière de s'y prendre pour encourager la multiplication des œuvres d'art et en développer la qualité.

Le concours général est bon pour faire la sélection des artistes à élire, par l'appel à tous. Le concours restreint est déjà un choix fait dans la sélection.

L'appel direct est presque toujours une garantie mais qui multiplie les œuvres égales à elles-mêmes, dont le niveau reste constant.

Le concours général les renouvelle, au risque de l'aventure.

Le concours restreint est limité par le manque de choix d'œuvres offertes au jury qui doit souvent se décider sans enthousiasme.

Et un jury qui peut se tromper par manque de vues générales.

Tendances.

Nous sommes dans un temps où la tendance et la mode sévissent et déterminent le goût, bousculent, affirment. Notre époque va très vite, trop vite; l'artiste ne peut plus suivre. Avant même qu'une tendance se soit cristallisée, une autre la remplace. Mais tout cela n'est pas neuf. Les quelques lignes qui suivent, écrites il y a une vingtaine d'années, parues dans un journal d'art de l'époque, doivent nous en convaincre, je cite: — «Que c'est beau, que c'est décoratif» s'écriait-on vers 1910, lorsque l'art de Gauguin commençait à pénétrer dans les salons.

— «Comme c'est construit!» dit-on plus tard, lorsque ce fut le tour de Cézanne d'être à l'honneur.

«Aujourd'hui, au contraire, il suffit qu'une œuvre soit solidement établie, exempte de pittoresque et de débrouillé — construite en un mot, pour qu'elle paraisse suspecte. Toute domination de la matière picturale s'effectue au préjudice du monde intérieur, nous apprend-on. Le fétichisme du monde intérieur a porté un coup fatal au monde extérieur. Quand au «décoratif», ce critère 1900 a perdu progressivement de son prestige jusqu'à tomber au bas de l'échelle des valeurs.» On voit par cette dernière phrase que le baromètre des valeurs a retrouvé son niveau. Le décoratif est de nou-

veau à l'honneur, notre tendance admirative actuelle allant vers l'art des décorateurs de murailles — vers l'art des Etrusques et des Romains, entre autres.

Jury.

Le jury se trouve donc composé de «décoratifs» ou de «constructeurs» ou de «fétichistes du monde intérieur», et là, trouver une ligne générale, la synthèse de tous ces mouvements est bien difficile. La diversité tue l'unité. Il est même possible de confondre les genres, de demander du décoratif à un tableau, d'oublier devant une décoration d'en exiger son rapport avec l'architecture, et de souhaiter l'architecture au tableau. C'est alors la confusion.

Dès lors quoi d'étonnant! qu'un artiste perde la tête devant des taches de couleurs heureuses. C'est sa ligne à lui, son domaine, son art, son bonheur.

Quoi d'étonnant aussi que l'individuel efface le général, que l'arbre cache la montagne. Il n'est pourtant pas dans l'ordre des choses que l'œuvre ne devienne qu'un document.

L'artiste.

Dans un bâtiment d'administration, dans un hôtel de ville, dans un palais moderne, où la foule, les employés circulent constamment, jour après jour, année après année, génération même après génération, la tache heureuse, la géométrie — même belles — ne suffisent pas; l'abstraction qui nous plaît à nous, artistes, peut devenir un objet d'aberration pour celui qui la frôle tous les jours.

Peu importe? Non! Vis-à-vis du simple, de celui qui n'est pas artiste nous avons un devoir, lui donner quelque chose. Notre sens de la responsabilité doit nous interdire de nous contenter d'une expérience ou d'un travail pas suffisamment adapté au lieu.

Si le jury du concours a ses droits, l'artiste a ses devoirs, et son bon sens sera toujours apprécié. Ne nous trompons pas! Le temps ne pardonne pas les erreurs, il les accentue. Les systèmes — même appliqués avec conviction — sont un passage, le pis aller d'une époque. La responsabilité du jury est au moins aussi grande que celle de l'artiste. C'est grâce à l'insistance du jury fédéral de l'époque que Hodler nous a donné un chef-d'œuvre qui porte nom «Marignan».

Concours général.

Le concours général est le meilleur moyen de développement d'un artiste. Il est dans sa forme, imprévue pour l'art, l'accidentel nécessaire à l'évolution du peintre ou du sculpteur. Dans la réussite, l'œuvre de-

vient le point de départ d'un mouvement nouveau, d'une force accrue par la victoire. Dans l'échec, il est un stimulant, une découverte, la découverte de l'idée des autres concurrents, une ouverture sur un monde neuf.

Quoi de plus beau, de plus revigorant que le magnifique projet d'un peintre inconnu qui se met sur les rangs par la force de son talent et la persuasion de ses idées, la nouveauté d'une vision dont la percution ébranle les positions les mieux établies? Le concours général est le meilleur prospecteur d'une génération d'artistes.

Mais il a son risque, un risque qu'il faut courir. N'est pas encore peintre de murailles celui qui fait un beau projet; la promesse reste difficile à tenir, pour qui débute dans cet art. Il faut pourtant un jour tenter l'aventure; et se dire que si les pierres de nos murailles sont aussi dures qu'elles le furent toujours, la durée des maisons n'est pas éternelle, et que l'inconstance des hommes est plus grande que jamais.

Concours restreint.

Le concours restreint, c'est à dire par appel nominal, paraît être de plus grande garantie quant à la bonne tenue des projets. L'est-il toujours? Nous en avons vu qui se sont soldés par de retentissants échecs, malgré le choix des peintres ou des sculpteurs auxquels il fut fait appel. Si nous pouvons dire que les artistes choisis sont en général un sûr garant de bénéfice, l'imprévu est bien souvent absent des recherches, et c'est alors que le jury se trouve dans la cruelle nécessité de ne point décerner de prix. Le choix est en effet restreint dans un concours restreint. Et le maître de l'ouvrage, c'est à dire celui qui commande, hésite souvent à s'engager dans ces deux genres d'assez coûteuses compétitions: les concours.

L'appel.

Il préfère alors, c'est à dire le maître de l'ouvrage, s'adresser à un artiste en qui il a mis sa confiance, dont il connaît le goût, l'imagination, la qualité de son art, l'expérience du travail projeté, en un mot le sens de la responsabilité artistique et le talent. Ici le risque n'existe pas, c'est même l'œuvre d'avenir assurée, et l'enrichissement du patrimoine artistique du pays garanti. Le renouvellement? dira-t-on! Mais il est dans l'art qui n'est pas aujourd'hui ce qu'il était hier et ne sera pas demain ce qu'il est aujourd'hui.

Conclusion.

Concluons par des constatations et des vœux: que si des concours ou des exécutions n'ont pas donné

les résultats qu'on était en droit d'en attendre, qu'ils ont été rares tandis que les réussites sont la grande majorité;

que le concours général est hautement souhaitable pour plusieurs raisons, dont la principale est qu'il faut préparer une génération sans attendre qu'elle soit es-soufflée;

que l'œuvre d'art ne vit pas que par la plasticité et que l'esprit qui l'anime est aussi nécessaire que sa forme extérieure;

qu'il est souhaitable que par une répartition judicieuse la génération montante, comme celle en pleine course ou en fin de course, se voient attribuer des travaux correspondant à leur talent;

que les artistes restent artistes plus qu'ouvriers lorsqu'ils exécutent une œuvre qui a toutes les allures d'une tâche, avec ses obligations artistiques et artisanales.

La discussion sur le sujet des concours peut et doit nous apporter à nous tous, organisateurs, maîtres d'ouvrages, architectes, membres du Comité central et artistes, chacun dans sa sphère respective, les lumières propres à donner l'esprit de recherche, le courage des solutions hardies dans l'art d'aujourd'hui qui se doit de rejoindre l'art de toujours.

AUSSTELLUNGEN-EXPOSITIONS

AARAU. *Kunstsammlung*: Interieurs, Gemälde von achtzig Schweizer Künstlern; bis 25. September — Jahresausstellung Sektion Aargau GSMBA; 29. Oktober bis 20. November.

BASEL. *Kunsthalle*: Jüngere Berner Künstler, Kreis 48 Basel; bis 9. Oktober.

Galerie Bettie Thommen: A. H. Pellegrini; 1.—30. Oktober.
Galerie A. u. E. Stürchler: Aquarelle von Willi Wenk; bis 11. Oktober.

Galerie d'art moderne, Aeschengraben 5: Lithos originales de «L'Oeuvre Gravée»; bis Mitte Oktober.

BERN. *Kunstmuseum*: Farbige deutsche Graphik; bis Anfang Oktober — 21. Ausstellung der Gesellschaft schweizerischer Malerinnen, Bildhauerinnen und Kunstgewerblerinnen (GSMBK), verbunden mit Gedächtnisausstellung für Sophie Giauque.

Kunsthalle: Modigliani Campigli, Sironi; bis 25. September.
Galerie Spitteler: Janebé; bis 24. September.

BIENNE. *Galerie Europa*, Place de la gare 5: Laure Bruni; 23 octobre au 13 novembre.

CHUR. *Kunsthau*s: Eugen Früh, Walter Sautter, Max Truninger, Heinrich Müller, H. A. Sigg; 25. Sept. bis 23. Okt.

FRIBOURG. *Musée d'Art et d'Histoire*: Jean Grotti; 15 oct. au 5 nov.

GENEVE. *Galerie G. Moos*: Maîtres de la Peinture contemporaine; au 30 septembre.

Athénée: Théodore Strawinsky, peintures et dessins; jusqu'au 13 octobre.

GLARUS. *Kunsthau*s: Maly Blumer, Markus Ginsig, Hans Pott-hoff, Hans Schilter; 2.—30. Oktober.

HERBLINGEN. *Schloß*: Hermann Huber; bis 23. Oktober.

KÜSNACHT. *Kunststub*en Maria Benedetti: Guy Baer, René Berthoud, Jean Apothéloz, Walter Guggenbühl, Erwin Kohlund; 17. September bis 21. Oktober.

LAUSANNE. *Galerie du Nouveau Bourg*: Robert Mermoud; 1—21 octobre.

Galerie Paul Vallotton: E. Vuillard; 21 sept. au 3 oct.

André Derain, peintures et dessins; 8 sept. au 8 oct.

Galerie la Vieille Fontaine: Geneviève Gallibert, Paris;

jusqu'au 12 octobre — Yvon Olonay; 15 oct. au 16 nov. —

«Mon ami le Chat»; jusqu'au 7 octobre.

Galerie Bridel et N. Cailler: Choix de gravures de Maîtres contemporains; jusqu'au 14 octobre — Gravures d'artistes lausannois; 15 oct. au 5 nov.

LUZERN. *Kunstmuseum*: Ikonen und Skulpturen; bis 9. Okt.

NEUCHÂTEL. *Galerie des Amis des Arts*: H. de Bosset et Jean Convert; jusqu'au 9 octobre.

PAYERNE. *Galerie Veandre*: E. Pizzotti, Huiles, Monotypes; jusqu'au 9 octobre.

SOLOTHURN. *Museum*: Maurice Barraud, Eugène Martin; bis 6. November.

ST. GALLEN. *Galerie Erker*: Oskar Kokoschka, Farbige Zeichnungen; bis 12. Oktober.

Museum: Das Bild im Wohnraum unserer Zeit; bis 6. Nov.

WINTERTHUR. *Kunstmuseum*: Die Privatsammlung Oskar Reinhart; bis 20. November.

ZÜRICH. *Kunsthau*s: Schönheit des 18. Jahrhunderts, Malerei, Plastik, Porzellan, Zeichnungen; bis Ende Oktober.

Galerie au Premier: Gottlieb Kurfiss; bis 30. September.

Galerie Orell Füssli: Franz Rederer; bis 22. Okt. — Hermann Alfred Sigg; 29. Okt. bis 26. Nov.

Kunstsalon Wolfsberg: Cuno Amiet, Christine Gallati, Ch. Oehler; bis 1. Oktober.

Wolfsberg: Kurt Manz, Archbold, Pfeiffer-Wattenphul; vom 6. Oktober bis 29. November.

Kunsthalle: Modigliani Campigli, Sironi; bis 25. September.

Fonte d'art à cire perdue

Kunst- und Bildguss im Wachsaußschmelzverfahren

Fusioni d'arte a cera perca

BROTAL

führend in der Schönheit der Abgüsse,
vorteilhaft in den Preisen

Via al Gas Mendrisio Tel. 091 / 4 44 09

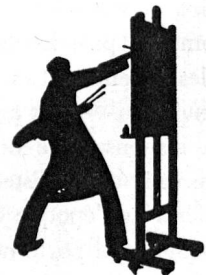
Aquarellblocks

GREEN, SUPFRBUS, CANSON

Feine Künstler-Farben für Aquarell- und
Oelmalerei Atelier- und Feldstaffeleien
Modellierständer Plastilin «Giudice»

aus dem Fachgeschäft

Courvoisier Sohn Basel, Hutgasse 19
beim Marktplatz



Verantwortlich für die Redaktion: Redaktor Karl Peterli, Wil (St. Gallen), Tel. (073) 6 05 37 / Redaktionskomitee: E. F. Burkhardt, Zürich; Guido Fischer, Aarau; Ch. Iselin, Riehen; Léon Perrin, La Chaux-de-Fonds / Administration: A. Détraz, Zentral-Sekretär, Av. des Alpes 10, Neuchâtel, Tel. 5 12 17 / Postcheck «Unterstützungskasse für schweiz. bildende Künstler» Zürich VIII 4597 / Annoncenverwaltung: Schweizer Annoncen AG., Basel / Druck: Buchdruckerei A. Schudel & Co., Riehen-Basel, Tel. 9 66 66.